

Service communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 23 août 2016

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Déploiement d'espaces numériques à Nouméa et Poya

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté attribuant une subvention à la Ville de Nouméa pour la phase pilote du programme Cases numériques pour un montant de 3 millions de francs.

Dans le cadre du Plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN), et conformément à la déclaration de politique générale de Philippe Germain en avril 2015, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est engagé dans la réalisation du programme « Cases numériques ». Celui-ci vise à mettre en place des Espaces publics numériques (EPN) permettant l'accès et l'accompagnement de tous les Calédoniens aux outils, services et innovations liés au numérique.

Les travaux menés par le gouvernement ont conduit à la création du label « Case numérique », par arrêté du 9 mars 2016. Ce label, qui a pour objectifs de favoriser le développement d'EPN, d'assurer leur mise en réseau et leur pérennité, et d'en faire de véritables maisons de services publics numériques, requiert un haut niveau d'exigences et de qualité : un animateur dédié, des modules de formation, un programme établi, des critères techniques pour le matériel utilisé, la possibilité d'accueillir des personnes en situation de handicap, ou encore une offre optionnelle de formation à distance.

Afin de promouvoir ce label et de débiter son déploiement, des sites pilotes vont être mis en place. C'est dans ce contexte que la Ville de Nouméa a sollicité une aide financière du gouvernement pour l'EPN situé au sein de l'espace socioculturel de Kaméré (presqu'île de Ducos), en vue de sa labellisation. Le gouvernement a ainsi décidé de lui octroyer une subvention de 3 000 000 F. À terme, la Case numérique de Kaméré (qui bénéficie d'une desserte par fibre optique) prévoit d'accueillir 800 usagers par semaine, principalement des jeunes. Une manière de rendre la presqu'île plus attractive et de favoriser le bien-être de ses habitants.

Par ailleurs, le gouvernement, désireux de soutenir les initiatives locales luttant contre la fracture numérique, a attribué une subvention de 2 500 000 F à l'association Poara Ti Nani Goopa de la commune de Poya, pour la mise en place d'un EPN situé dans la tribu de Gohapin.

La phase pilote du programme « Cases numériques » va se poursuivre avec, d'ici à la fin de l'année, l'ouverture d'autres EPN comme à Poindimié, Canala ou Lifou. Dans un passé récent, le gouvernement a déjà accompagné des associations porteuses d'un projet similaire, à Tendo (Hienghène) et Népoui (Poya).

* *
*